

financières canadiennes ont un rôle essentiel à jouer dans le soutien des activités des exportateurs canadiens de produits et de services. Du reste, outre leur fonction d'intermédiaires, elles sont elles-mêmes des exportatrices de services. En 1999, leurs exportations totalisaient plus de 5 milliards de dollars.

En matière d'accès aux marchés clés, la priorité va aux États-Unis, au Mexique, à l'Asie (notamment la Chine) et à l'Amérique latine. À cet égard, l'accession de la Chine à l'OMC offrira de nouveaux débouchés aux institutions financières canadiennes. En outre, dans le cadre des négociations en cours en vertu de l'AGCS, le Canada veille à élargir la portée des résultats de l'accord sur les services financiers conclu en 1997 et entré en vigueur le 1^{er} mars 1999.

Télécommunications de base

L'Accord sur les télécommunications de base (ATB) a été conclu en février 1997 dans le cadre de l'AGCS et est entré en vigueur le 5 février 1998. Les pays qui ont participé aux négociations représentaient plus de 90 p. 100 des recettes mondiales du secteur des télécommunications. Dans cet accord, les participants ont pris des engagements précis quant à l'accès au marché, au traitement national et à l'application de principes réglementaires favorisant la concurrence. Jusqu'à présent, le Canada a rempli tous ses engagements dans les délais prévus ou avant. Le 1^{er} mars 2000, il a notamment aboli son dernier monopole dans les télécommunications, celui de Télésat dans le domaine des satellites fixes. L'ATB ne porte pas sur les services de radiodiffusion. Les engagements pris par les pays participants seront mis en œuvre au cours de la prochaine décennie. Le Canada suivra de près la mise en œuvre de l'ATB par ses partenaires commerciaux afin d'assurer que l'industrie canadienne puisse accéder à de nouveaux marchés.

Services professionnels

Ces dernières années, les fournisseurs canadiens de services professionnels (ingénieurs, comptables, architectes, conseillers juridiques étrangers, etc.) ont de plus en plus exporté leurs compétences à l'étranger. À titre d'exemple, les entreprises canadiennes se sont classées au quatrième rang pour le total de la facturation internationale dans le secteur du génie conseil, après les États-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Comme le Canada fonctionne sous deux régimes juridiques (la common law et le droit civil), les cabinets d'avocats canadiens sont bien placés pour tirer avantage des

débouchés mondiaux. Les cabinets d'experts-comptables canadiens déploient de plus en plus d'efforts pour former des alliances internationales, en plus de celles qui existent déjà à l'échelle nationale et interprovinciale. Les cabinets d'architectes ont entrepris des projets dans des domaines où leurs compétences sont reconnues sur le plan international : écoles, aéroports, conceptions adaptées à l'Arctique et technologies de la construction, complexes de bureaux; ils sont tous particulièrement présents dans la région Asie-Pacifique.

Les fournisseurs canadiens de services professionnels profitent grandement des engagements obtenus par le Canada auprès des autres pays qui ont signé l'AGCS. Les négociations dans le cadre de cet accord, prévues pour bientôt, seront un excellent moyen de leur procurer un meilleur accès aux marchés. Cet objectif pourrait être atteint en obtenant de nos partenaires de l'OMC des engagements plus fermes et en renforçant les disciplines prévues dans l'AGCS pour mettre un frein aux restrictions d'origine intérieure (exigences et formalités de qualification, normes techniques et exigences relatives aux permis), afin d'assurer qu'elles sont fondées sur des critères objectifs et transparents. À cet égard, l'OMC formait en avril 1999 un Groupe de travail de la réglementation intérieure ayant pour mandat d'élaborer des disciplines générales pour les services professionnels (et, éventuellement, pour d'autres services) en se fondant sur les travaux accomplis par le Groupe de travail des services professionnels depuis 1995.

Faciliter la négociation d'ARM entre le Canada et des organismes professionnels étrangers permettrait également d'offrir de nouveaux débouchés aux exportateurs de services professionnels. À titre d'exemple, l'année 1999 fut marquée par la conclusion d'un ARM important entre le Conseil canadien des ingénieurs professionnels et l'organisme équivalent en France. Le gouvernement continuera de promouvoir et d'appuyer la négociation de tels accords.

DOSSIERS D'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS ET DES SERVICES

Marchés publics

Pour profiter du potentiel important pour le commerce international que représentent les dépenses mondiales annuelles des gouvernements, qui se chiffrent par centaines de milliards de dollars, le Canada s'est efforcé d'améliorer l'accès aux marchés dans un certain